

Le contexte, en matière de politique de l'enfance et d'assistance éducative nous invite à ne pas baisser la garde !
Pour le faire entendre, il n'y a pas d'autres alternatives que d'associer davantage de personnes et d'associations disposées à rejoindre notre mouvement et la dynamique que nous défendons depuis plus de 40 ans.
Ensemble pour aller encore plus loin, pour une protection de l'enfance juste !



ADHESION PERSONNES MORALES

Année civile 2023

Le montant des cotisations est calculé à partir de l'application d'un taux de **0,35 / 1000** du compte **64** du budget prévisionnel accordé N – 1 de chacun des services de milieu ouvert géré par l'association.
Pour l'année 2023, le plafond est fixé à 1200€.

Montant du compte 64 du prévisionnel N-1 de chacun des services de milieu ouvert géré par l'association

L'ASSOCIATION :

NOM DU DIRECTEUR GENERAL :E-Mail :

Adresse :

.....

Tél :E-Mail secrétariat :

Déclare adhérer à l'Association CARREFOUR NATIONAL DE L'A.E.M.O conformément à l'article 5 des statuts et régler le montant de la **cotisation 2023, soit la somme de****représentant 0,35 / 1000 du compte 64 du budget prévisionnel N - 1**

Le règlement est à effectuer par chèque

Ci-joint : Chèque bancaire
n°
du
à l'ordre du C.N.A.E.M.O

ou

Par virement bancaire sous la référence ADHESION-23 + nom de l'association (IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 1210 107).

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre fiche d'adhésion par mail à contact@cnaemo.com ou par voie postale accompagnée de la date du virement. Date du virement bancaire :

Fait à Le 2023 ✍

NB: L'adhésion 2023 acquittée ou renouvelée sera exigée pour participer aux votes lors de l'assemblée générale annuelle du CNAEMO.